Image not found or type unknown

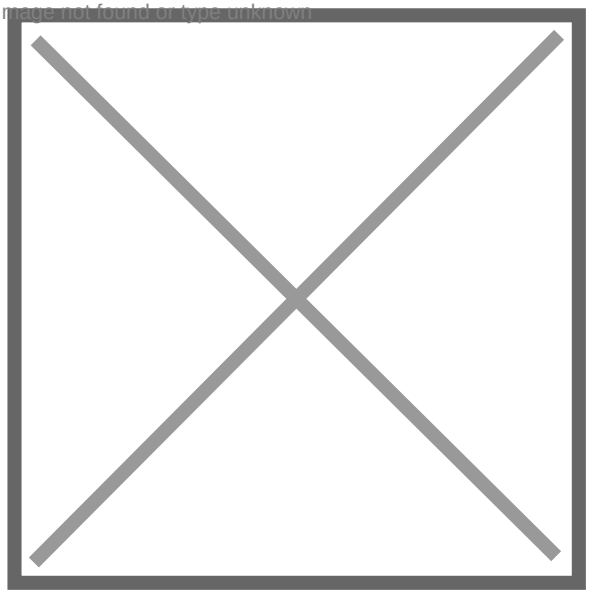

Harcèlement non fondé par société Intrum

Par **nathappy**, le **25/07/2017** à **14:31**

Bonjour,

J'ai réglé chez un huissier ,il y a un an ,une dette due à la Société Générale. Un contrat a été établi, assurant l'extinction de toute dette envers la SG .

Il y a trois mois, je reçois une lettre d'Intrum me réclamant une somme astronomique, déclarant avoir racheté la dette (éteinte) sous seing privé.

J'ai appelé la société Intrum afin de les informer de leur erreur, qui m'a clairement dit ne pas tenir compte de ma déclaration orale et a refusé de mettre fin au harcèlement : courriers menaçants, menace de transmettre à un huissier, lettres non sous enveloppes par la poste, cela pour une dette payée depuis un an.

Je sais que je ne crains pas de problèmes financiers, ne devant rien, mais je suis exaspérée et scandalisée de devoir me justifier et produire des documents pour une société qui me harcèle à tort, faisant juste son travail de bureau en dépit du bon sens et utilisant, pour ce faire, des méthodes de voyous. Car, au delà de la dette que ces commerçants se revendent, il s'agit de se comporter avec une personne comme un maître chanteur, utilisant pour cela les moyens les plus bas. Comment le droit Français peut'il si mal protéger le citoyen, il s'agit pour moi de devoir me justifier d'une dette que je n'ai pas et cela en ayant subi le harcèlement de ces cow-boys.

Merci par avance de vos lumières.

Par **morobar**, le **26/07/2017** à **08:04**

Bonjour,
Contrairement à vos propos, vous n'êtes pas sans moyens juridiques devant le comportement de cette officine.
Il vous suffit:
* de ne jamais donner aucune suite à leurs demandes, une fois que vous les avez avisés ne pas être redevable de la somme
* noter scrupuleusement les dates, heures et moyen de communication de relance
* ensuite de déposer plainte auprès du procureur de la république pour le harcèlement dont vous êtes victime.

Par **Tisuisse**, le **26/07/2017** à **12:59**

Bonjour,

Cette officine de recouvrement se fiche pas mal des réclamations justifiées des clients, elle a d'ailleurs eu par le passé, et aura encore, pas mal de problèmes judiciaires devant les juridictions pénales.

Lisez le dossier spécialement concocté concernant les officines de recouvrements, et c'est ici :
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WXh1y9SLTYM
vous saurez ainsi quoi faire face à elles, et surtout quoi ne pas faire pour ne pas tomber dans leurs pièges.

Par **nathappy**, le **26/07/2017** à **21:43**

Bonjour ,
merci pour ces indications claires, et les articles particulièrement précis .
je vais adresser une lettre en R/A/R puis suivre vos consignes pour déposer plaintes si le harcèlement perdure .
je vous informerais en cas de durcissement du conflit...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés